

**Extrait du Registre des Délibérations**  
**Séance du 8 avril 2021**  
**Nombre des Membres en exercice : 77**

**OBJET : 2021-02-29 – DOMAINE ET PATRIMOINE (3.2) - AGREMENT DE  
CESSION - ZAC CROIX SAINT NICOLAS**

**DATE DE CONVOCATION : 1<sup>ER</sup> AVRIL 2021**

**DATE DE PUBLICATION : 12 avril 2021**

Le Conseil Communautaire, régulièrement convoqué, s'est réuni ce jour, dans la salle de l'Arsenal, avenue du Colonel Péchot à TOUL (54200), sous la présidence de Monsieur Fabrice CHARTREUX, Président.

<b><u>Etaient présents :</u></b>	<b>FONTAINE André, COLLET Thierry, CLAUDON Jean-Louis, FONTANA André, PICARD Denis, BONNIN Pierre, LELIEVRE Jean Luc, POIRSON Elisabeth, STAROSSE Jean Luc (ayant la procuration de MARTIN-TRIFFANDIER Emilien), PAYEUR Emmanuel, VARIS Pierre, PREVOT Vincent (ayant la suppléance de SEGAULT Jean-François), CHARTREUX Fabrice, GUYOT Laurent (ayant la procuration de PLANCHAIS Viviane), SILLAIRE Roger (ayant la procuration de RADER Audrey-Helen), MAURY Christophe, GUILLAUME Isabelle, KNAPEK Patrice, DOMINIAK Bernard, WINIARSKI Patricia, MONALDESCHI Philippe, GASPAS Isabel, TOUSSAINT André, SITTLER David, VANIER Stéphane (ayant la suppléance de ROSSO Michel), ARNOULD Raphaël, LALANCE Corinne, CARON Jean-François, MARIN Karine, TAILLY Jérôme, SAUVAGE Catherine, PERRETTE Laurent (ayant la suppléance de CHENOT Bernard), JOUBERT Roger, MARTIN Vincent, PIERSON Chantal, DOHR Hervé (ayant la procuration de MANSION François), CHAPUY Jacques (ayant la suppléance de DEPAILLAT Bernard), HENNEBERT Philippe, MATTE Jean-François, COLIN Xavier, CHENOT Tony, HARMAND Alde, DICANDIA Chantal, ADRAYNI Mustapha (ayant la procuration de DE SANTIS Fabrice), ALLOUCHI-GHAZZALE Malika, RIVET Lionel (ayant la procuration de ASSFELD LAMAZE Christine), HEYOB Olivier (ayant la procuration de LE PIOUFF Lydie), CHANTREL Nancy, BOCANEGRA Jorge (ayant le procuration de BRETENOUX Patrick), EZAROIL Fatima (ayant la procuration de ERDEM Olivier), BONJEAN Myriam, MOREAU Jean-Louis, LALEVEE Lucette, GUEGUEN Marie, SIMONIN Hervé, FAVRET Régis, CARTIER Jimmy, GUYOT Gilles, COUTEAU Jean-Pierre.</b>
<b><u>Etaient excusés :</u></b>	<b>AMMARI Christelle, SEGAULT Jean-François, PLANCHAIS Viviane, RADER Audrey-Helen, ROSSO Michel, CHENOT Bernard, BELLINASO Alain, DEPAILLAT Bernard, MANSION François, LE PIOUFF Lydie, ASSFELD LAMAZE Christine, DE SANTIS Fabrice, MARTIN-TRIFFANDIER Emilien, BRETENOUX Patrick, ERDEM Olivier, MANGEOT Etienne.</b>
<b><u>Avis de procuration :</u></b>	<b>9 avis de procuration.</b>
<b><u>Avis de suppléance :</u></b>	<b>4 avis de suppléance.</b>
<b><u>Secrétaire de séance :</u></b>	<b>Lionel RIVET</b>
<b><u>Nombre de présents :</u></b>	<b>59</b>
<b><u>Nombre de votants :</u></b>	<b>68</b>

Dans le cadre de sa mission de concessionnaire de la Z.A.C. de la Croix Saint-Nicolas à Gondreville, la SOLOREM a proposé à la SAS HCF, les conditions de cession d'un terrain, pour permettre la construction d'un ensemble immobilier destiné à accueillir une pharmacie et des professionnels de santé.

L'entreprise souhaite acquérir un terrain d'une superficie de 3 041 m<sup>2</sup> sur les parcelles cadastrées section AC n°196, 198, 200, 202, 204, 206, 208 à Gondreville. Le prix de vente est de 40 € HT/m<sup>2</sup> parcellaire, soit un prix de cession de 121 640,00 € HT conforme aux conditions financières de l'opération telles que présentées dans la dernière note de conjoncture.

Il est précisé que le montant définitif de la cession dépendra de la superficie exacte du terrain définie dans le document d'arpentage, à établir préalablement à la régularisation des présentes par le géomètre de la ZAC, et indiquée dans l'acte authentique.

Conformément à l'article 25 de la convention de concession d'aménagement du 8 décembre 2014, le Président propose au Conseil Communautaire de se prononcer sur l'agrément de la cession à la SAS HCF.

Vu la commission développement économique en date du 18 mars 2021,

**Le Conseil Communautaire, à l'unanimité, décide :**

- **D'agréer la cession d'un terrain à la SAS HCF, sur la Z.A.C. de « La Croix Saint-Nicolas », au prix de 40 € HT le mètre carré parcellaire, soit pour un terrain d'une surface estimative de 3 041 m<sup>2</sup>, le prix de 121 640,00 € HT, en vue de la construction d'un ensemble immobilier destiné à accueillir une pharmacie et des professionnels de santé, conformément aux dispositions de l'article 25 de la convention de concession d'aménagement du 8 décembre 2014. Le montant final de la cession dépendra de la surface exacte du terrain définie dans le document d'arpentage établi par le géomètre de la zone.**
- **D'autoriser Monsieur le Président à signer toutes les pièces afférentes à l'exécution de la présente délibération.**

Ainsi délibéré en séance, les jours, mois et an avant-dits.

Le Président,  
Fabrice CHARTREUX